

335 du code civil sur la légitimation des enfants naturels.

Une discussion s'engage à ce sujet entre MM. Mazrat, Paris, Beau et Victor Le-franc.

L'Assemblée repousse la prise en considération de la proposition Mazrat.

L'Assemblée passe ensuite à la deuxième délibération sur le projet de loi de la commission de l'armée relatif à l'organisation des commandements supérieurs de Paris et de Lyon.

Le général Guillemaud développe un paragraphe additionnel, qui est rejeté, après avoir été combattu par les généraux Chareton et de Cissey.

L'Assemblée adopte le projet de loi et vote les 15 articles de la proposition Roussel concernant la protection des enfants en nourrice.

La séance est levée à 4 h. 30.

### Les documents diplomatiques dans l'affaire d'Arnim.

L'abondance des matières ne nous a permis jusqu'ici que de donner un aperçu des nombreux documents qui ont été produits au cours du procès de M. le comte d'Arnim. Nous avons dû nous borner à signaler les principales pièces. Nous revenons aujourd'hui sur ces importantes correspondances et nous allons les analyser brièvement.

Dépêche à M. l'ambassadeur d'Allemagne. 20 décembre 1873.

Il me paraît vraisemblable que les paiements se suivent si M. Thiers reste au pouvoir ou que la situation gouvernementale demeure légale et régulière. Par contre, je crains que nous ne devions de nouveau tirer l'épée pour obtenir l'accomplissement de nos stipulations, si par des bouleversements violents, la République arrivait au pouvoir avec des chefs d'une espèce différente. De plus, à cause de cette éventualité possible, il est dans notre intérêt de ne pas affaiblir, du moins par notre faute, le gouvernement actuel ou de contribuer à sa chute. Il en serait autrement, mais nullement à notre avantage, si, avant l'acquiescement de l'indemnité et l'évacuation, un des prétendants monarchiques venait à s'emparer du pouvoir. On nous prierait politiquement de protéger le développement du germe monarchique en faisant à la monarchie des concessions, relativement à l'acquiescement de la dette et à l'évacuation, que nous aurions refusées à la République. Sans doute, nous pourrions répondre par un refus, mais je crains que cela ne pourrait le faire sans que d'autres cabinets, et notamment celui avec lequel nous sommes liés par une si étroite amitié, viennent à leur tour nous recommander, d'une manière plus ou moins pressante, de tenir compte de l'élément monarchique en France.

Quand même à Londres, à Saint-Petersbourg et à Vienne on aurait trop de perspicacité pour croire que la France monarchique serait pour nous un danger moins grand que la restauration accidentelle des fractions républicaines en France, l'affirmation d'être de cet avis serait un moyen trop facile pour masquer d'autres visées, pour qu'on ne tentât pas de faire valoir sous ce masque la mauvaise humeur que produirait notre attitude et le transfert des milliards français en Allemagne, gênant pour tous, excepté pour nous.

Il se formerait en cette manière, en peu de temps, un groupement, très désagréable pour nous, des puissances européennes, lequel commencerait par nous faire sentir une pression amicale d'abord, afin de nous décider à renoncer à une partie de nos avantages.

Des éventualités de cette nature se réaliseraient peut-être plus tard, mais ce n'est certes pas notre mission de rendre la France, par la consolidation de sa situation inté-

rieure et par la restauration d'une monarchie régulière, puissante et capable de contracter des alliances avec nos anciens amis.

L'inimitié de la France nous fait désirer qu'elle soit faible, et nous agissons avec beaucoup de désintéressement quand nous ne nous opposons pas avec énergie et par la force au rétablissement d'institutions consolidées et monarchiques, aussi longtemps que la paix de Francfort n'aura pas reçu son entière exécution.

Mais si notre politique extérieure travaillait sciemment à rendre plus fort l'ennemi, dont nous avons à craindre la première guerre, et de rendre le pouvoir monarchique capable de contracter des alliances, on devrait cacher ces tendances sous le voile le plus impénétrable, sous peine de soulever dans toute l'Allemagne un mécontentement et une irritation légitimes, et même d'exposer le ministère, responsable d'avoir suivi une politique aussi désastreuse pour le pays, aux suites de la justice criminelle.

Ces considérations se rattachent à une autre erreur, déjà mentionnée, qui a conduit Votre Excellence à de fausses conclusions politiques. Votre Excellence croit, et l'égalité exposé verbalement à l'empereur, que la durée des institutions républicaines en France est un péril pour les institutions monarchiques en Allemagne. Je suppose que Votre Excellence ne se serait pas laissée aller à cette appréhension, si la situation extérieure n'avait pas principalement occupé ces dernières années, votre attention, et si un séjour plus long en Allemagne et au centre des affaires allemandes vous avait mis en situation de vous former un jugement pratique. Vous êtes, dans votre dernier rapport, qu'il existe des ramifications entre la démocratie française et l'Allemagne du Sud. Cette découverte ne doit pas être plus nouvelle pour vous que pour nous. Depuis quarante ans, les archives de toutes les autorités, à l'intérieur comme à l'étranger, et notamment celles, comme j'aime à le croire, que vous avez sous la main, les archives de l'ambassade de Paris, regorgent de tristes et de nombreux renseignements sur ce point.

Les relations de la démocratie française existent depuis la Révolution de Juillet et remontent même à une date antérieure, non seulement avec l'Allemagne du Sud, mais d'une manière plus suivie et plus active avec la Suisse et la Belgique, avec l'Angleterre et l'Italie, l'Espagne, le Danemark et la Hongrie, mais surtout avec la Pologne. L'intensité de ces relations a été accrue par l'air avec le prestige de la France en Europe, car il n'est pas de gouvernement monarchique en France, quand même il combat la démocratie française avec la plus grande énergie, qui dédaigne de garder en mains ce levier pour peser sur les autres Etats, et particulièrement sur l'Allemagne. Nous verrons ici se renouveler le même jeu comme à l'occasion de la persécution des protestants en France et de l'appui que ceux-ci trouvaient en Allemagne, et comme dans la politique turcophile du roi très chrétien Louis XIV.

Je suis convaincu que jamais la pensée ne viendrait à un Français de nous aider à retrouver les bienfaits d'une monarchie si la Providence nous avait égarés sous les malheurs d'une anarchie républicaine. La sympathie active pour les destinées des pays voisins ennemis est une singularité essentielle allemande; mais le gouvernement de S. M. l'empereur a d'autant moins pu de tenir compte d'un penchant aussi peu pratique, que tout observateur attentif remarque la masse des conversions en Allemagne de libéraux rouges en libéraux modérés, de libéraux modérés en conservateurs avec une teinte d'opposition doctrinaire au sentiment de l'intérêt de l'Etat, et de la responsabilité envers l'Etat depuis l'expulsion que a été faite en France par la Commune.

La France peut utilement servir d'exemple et de leçon. Si la France offrait encore à l'Europe un nouvel acte de désaveu interrompu: la Commune, — ce que par un sentiment d'humanité je ne désire pas, elle contribuerait d'autant plus à l'évidence des bienfaits du régime monarchique, et à l'attachement aux institutions monarchiques en Allemagne. C'est pour nous un besoin que la France nous laisse en paix et d'empêcher que, si elle ne veut pas rester en paix, elle trouve des alliés.

Aussi longtemps que la France n'aura pas d'alliés, la France ne sera pas en danger pour nous, et tant que les grands monarchies de l'Europe resteront unies, elles n'auront pas à craindre de République.

Voilà pourquoi une République française aura peine à trouver un allié monarchique contre nous.

Cette conviction me défend de conseiller à Sa Majesté d'encourager les droits monarchiques en France, ce qui impliquerait en même temps le renforcement de l'élément ultramontain qui nous est hostile.

Tout en regrettant vivement le désaccord d'opinions qui existe, relativement aux principes fondamentaux de notre politique, je n'ai pu me dispenser du devoir de porter ceux-ci ouvertement à votre connaissance. Je suis persuadé que ces divergences s'effaceront considérablement, si vous voulez tenir compte de la prière que je vous ai adressée plus haut, c'est-à-dire de soumettre vos expressions concernant les choses en France et en Allemagne à un examen consciencieux et approfondi, avant de les introduire dans un rapport officiel que je dois placer sous les yeux de l'empereur, et qui doit servir éventuellement de pièce justificative pour notre politique sur le terrain parlementaire et vis-à-vis des cabinets.

De cette manière, vous pourrez arriver ainsi à un accord assuré dans la teneur de vos rapports, en tout ce que j'en ai besoin, afin de produire, dans mes conférences avec l'empereur, une impression claire et durable du contenu général de ces rapports, sur l'esprit de Sa Majesté.

C'est plutôt pour des raisons de forme que je me permets de faire l'observation suivante: qu'on croit à des relations directes entre le gouvernement allemand et Gambetta. Si vous vous représentez que le gouverne-

ment allemand est dirigé en première ligne par Sa Majesté l'empereur et roi, alors vous connaissez assez le caractère de notre très gracieux maître pour ne pas douter qu'une telle assertion doit blesser personnellement et profondément Sa Majesté.

Mais si vous croyez devoir, dans l'intérêt du service, l'insérer dans un rapport officiel, il serait convenable, à mon avis, de préciser la source d'une pareille insinuation un peu plus exactement que par le pronom indéfini on, d'en prouver l'utilité officielle plus clairement que vous ne l'avez fait.

Vous trouveriez certainement peu convenable, comme de raison, si je m'avisais, dans un rapport officiel, de vous faire des communications anonymes sans les accompagner d'explications, par rapport à des bruits, par exemple, qui pourraient circuler sur le compte de l'ambassade impériale de Paris d'une manière analogue au bruit que vous avez mentionné, de relations entre le gouvernement impérial et Gambetta. Il faudrait, certes, une autorité digne de toute confiance, et qu'on puisse indiquer nominativement, et en même temps un but officiel saillant pour autoriser de semblables allusions dans un document officiel.

Signé: VON BISMARCK.

Dans une dépêche confidentielle du 29 janvier 1872, M. de Bismark s'exprime ainsi sur le compte du prince Orloff.

« Je pris Votre Excellence de ne pas se laisser égarer par les sympathies que le prince Orloff est censé avoir pour la France, mais de traiter en toute sécurité le prince comme un ami sûr de l'Allemagne. Je connus depuis trop longtemps le prince Orloff pour craindre que certaines influences ne changent ses sentiments.

« Le prince Orloff est très disposé à accepter les flatteries qui peuvent lui donner du prestige et à les payer bien et comptant, mais il n'est point accessible au point de vue politique, que le sentiment national russe est très développé chez lui, ce qui le pousse à entretenir des bonnes relations avec nous. » (A suivre)

### Affaire d'Arnim.

Audience du 15. — Le procureur du roi dans sa réplique à M. Holtzendorff, défenseur, exposé que M. Holtzendorff est seulement défenseur et non pas expert que son jugement touchant certains côtés techniques du service diplomatique n'ont aucune valeur aux yeux du tribunal. Le procureur ajoute qu'il ne s'agit pas ici de propriété dans le sens civil, mais dans le sens criminel, et que le code pénal de l'Empire établit que les papiers en question sont des documents qui resserrent des motifs du code pénal de l'Empire, d'après lesquels les documents mentionnés à l'article 448, paragraphe 2, ne sont pas seulement des documents dans le sens restreint du mot mais des documents de toute sorte.

Le ministère public s'attache à démontrer, d'après la façon dont ces documents ont été traités, que ce sont bien des documents administratifs. Le procureur maintient également qu'il y a réellement dol et mentionne ensuite les malheurs de famille survenus le 16 janvier 1874 (mort de la fille du comte d'Arnim). Vient ensuite une réplique de M. Holtzendorff. M. Holtzendorff déclare dans sa réplique au procureur du roi, qu'il n'a pas recouvert la loyauté de la procédure et signale les erreurs du ministère public sur le terrain du droit théorique.

Le défenseur ajoute qu'il n'a pas voulu offenser le procureur du roi; il faut remarquer qu'il est sujet bavarois et qu'il doit les plus grands égards au tribunal prussien qui lui a permis de prendre la défense du comte d'Arnim. M. Holtzendorff déclare qu'il n'a pu songer à répondre à ce procédé par des attaques contre le procureur du roi.

Au sujet de la détermination du caractère des documents, qui a eu lieu, selon lui, d'une manière déficiente pendant les débats, le défenseur ajoute que si la cause est jugée en deuxième instance, il faudra en appeler au témoignage de diplomates experts. Après une réplique peu importante du ministère public, M. Dockhorn prend à son tour la parole pour défendre le prévenu.

M. Dockhorn parle d'abord de l'affaire Murray, concernant la dépêche adressée au New York Herald et de l'affaire du sieur Ernst, auquel on a reproché d'avoir voulu influencer à Paris la déposition de M. Landsberg. Le défenseur expose qu'il n'y a rien d'établi à ce sujet et qu'on ne peut rien conclure contre l'accusé. A propos de l'affaire de l'Echo du Parlement, M. Dockhorn s'attache à démontrer qu'il n'y a ni délit criminel ni faute disciplinaire et que M. d'Arnim a agi, en sa qualité de diplomate, d'une façon compréhensible pour tout diplomate. Quand aux révélations de la Presse de Vienne, le défenseur déclare que M. d'Arnim n'a rien publié qui fut la propriété de l'Etat, quand même il aurait publié le fameux mémoire, ce qui n'est pas prouvé. Le défenseur ajoute que c'était une propriété exclusivement privée, un document rédigé pour l'usage particulier du comte d'Arnim dans ses relations avec les évêques du Concile.

M. Dockhorn parle ensuite de l'affaire Bretfeld (affaire de corruption) et rectifie les renseignements erronés qu'il a fournis antérieurement concernant la participation de M. Bucher, dont on a reçu aujourd'hui une lettre, qui est lus par le président.

M. Dockhorn fait remarquer, au sujet des papiers égarés, qu'il n'y avait et qu'il n'y a aucun règlement concernant les archives des ambassades et légations, que le local de l'ambassade d'Allemagne à Paris est défectueux, et qu'on peut prendre en considération plusieurs inconvénients qui excusent la perte des documents.

M. Dockhorn ajoute que son client avait rendu, à la première sommation, les documents relatifs à la politique ecclésiastique, mais que M. d'Arnim pouvait garder ceux qu'il retenait comme étant sa propriété particulière, tant que M. de Bismark n'aurait pas obtenu gain de cause dans le procès civil

qu'il devrait intenter. Etant donc donné le droit de propriété à M. d'Arnim, la question de soustraction s'écroulait d'elle-même et était impossible. En résumant ensuite son plaidoyer, le défenseur dit que les faits énumérés par l'accusation ne sont pas prouvés et que ceux qui l'étaient n'étaient pas du ressort de l'accusation; il demande l'acquiescement de son client.

L'audience est levée à 3 h. 1/2.

### ÉTRANGER

ESPAGNE  
Tolosa, 13 déc., 10 h. mat. (Source carliste). — Le découragement des républicains opérant en Guipuzcoa est si grand, qu'une nouvelle attaque de nos lignes d'Andoain n'est guère probable ces jours-ci. — Le Roi s'est donc rendu à Vergara pour surveiller les mouvements de Serrano.

Malgré les vingt millions de francs avancés à son gouvernement par un banquier de Paris, une partie seulement des arrérages a été payée à ses troupes. Aussi l'enthousiasme leur fait-il défaut et leur discipline laisse à désirer.

Vergara, 12 décembre, 3 h. — Serrano est encore à Legrono avec dix mille hommes, mais il attend d'autres forces.

Moriones continue avec ses divisions à Paralta, Olite et Tafalla.

Trois mille républicains sont à Casada et à San Mario.

Ces deux généraux ne paraissent pas devoir attaquer de sitôt nos lignes de la Navarre. — LAZARAT.

On communique la lettre suivante à l'Union, écrite de Saint-Jean-de-Luz, le 14 décembre 1874 :

« Lundi dernier, Lema, avec quelques bataillons choisis, essaya de forcer le passage de Tolosa: les miquelets surtout qui formaient toujours son avant-garde furent écartés dans cette journée. Le général républicain, qui avait promis d'arriver à Tolosa si on lui donnait toute sa division, comprit alors qu'il fallait frapper un grand coup; il réunit ses troupes, et mardi matin, accompagné du conseil municipal qu'il devait laisser installé à Tolosa, il quitta Saint-Sébastien au son des musiques et des cloches. On était plus sûr certain du succès de cette première opération, qui était la base du grand mouvement de Serrano.

« Bientôt les charrettes pleines de blessés commencent à rentrer dans la ville et l'enthousiasme se calme. Vers le soir, toute la ville était pleine de blessés, les figures étaient devenues bien sombres, mais un grand coup les attendait encore. Le conseil municipal de Tolosa arriva enfin; il ramenait le sauveur de Guipuzcoa. Il n'est guère permis d'en douter aujourd'hui, Lema, voyant ses dix mille hommes fêcher devant l'élan incomparable de ces pauvres bataillons carlistes qu'il avait tant méprisés, voulut les arrêter lui-même; il était brave; quatre fois il fit charger la cavalerie contre ses propres soldats pour les arrêter, mais, la cinquième fois, tout fut inutile; Lema tomba mortellement blessé, sinon tué, et ce fut un sauve-qui-peut. Les républicains avouent que c'est un de leurs plus grands échecs; ils disent avoir perdu 1,500 hommes, mais nous sommes persuadés que leurs pertes montent à près de trois mille hommes. Nous avons perdu près de 500 hommes. Le général Mogrovejo a été légèrement blessé, le général Blanco (républicain) est blessé aussi. « Que pensez-vous de ce commencement d'exécution du plan de Molino? »

LA GUERRE EN ESPAGNE. — Le Times trouve difficile à comprendre comment la Biscaye et la Navarre peuvent supporter la continuité de la guerre carliste, sans que le pays soit trop écarté.

« La Navarre représente à peu près, dit-il, les comtés du pays de Galles; une grande partie de la province est montagneuse; la moitié reste inculte et la population est considérablement moindre que celle de la principauté située au nord du Dorey. Que deviendrait le pays de Galles, s'il en était réduit à ses propres ressources, après que deux armées auraient manœuvré en dedans de ses frontières pendant dix années et plus? Le pays serait à peu près épuisé. On nous dit cependant que dans Pampelune assiégée le gouvernement de la ville garantit des provisions suffisantes pour nourrir la garnison seule pendant six ans, et pendant deux ans au moins la garnison et la population. En vérité, les circonstances de la guerre carliste sont difficiles à éclaircir.

D'une façon ou d'une autre, il semble qu'on ait trouvé le secret de conduire une guerre avec autant d'acharnement et de barbarie que tout ce qu'on a vu dans la grande lutte du dix-septième siècle sans en laisser de traces désagréables. Les paysans se récréent au spectacle des batailles et des escarmouches auxquelles ils peuvent prendre part tous les jours, et ne s'occupent pas plus d'un escadron de chasseurs de renards qui galopent parfois à travers leurs champs. C'est là un grand progrès sur les anciens temps, d'autant plus surprenant et réjouissant qu'il a été fait dans un pays que nous étions fondés à croire en retard dans l'adoption des idées du progrès. Aussi quand nous lisons quelque récit des événements de la Navarre, nous sommes tentés de diviser par dix ou un nombre plus élevé encore, les chiffres des armées ou de leurs morts ou blessés. »

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Très-prochainement le JOURNAL DE ROUBAIX sera imprimé en caractères neufs.

Le maire de la commune de Roubaix prévient les contribuables que le rôle supplémentaire des patentes du 3me trimestre pour 1874, revêtu des formalités prescrites, est entre les mains du percepteur, et que chacun d'eux doit acquitter la somme pour laquelle il est

imposé, dans les délais fixés par la loi, sous peine d'y être contraint par les voies de droit.

Roubaix, le 15 décembre 1873.

Le maire: C. DESCAT.

M. Lancelle, ancien Juge de Paix à Roubaix, Juge de Paix à Cambrai, vient de mourir dans cette dernière ville. Son corps a été transporté à Conty (Somme.) Le discours suivant a été prononcé sur la tombe :

« Messieurs,  
L'homme de bien que nous accompagnons à sa dernière demeure, n'est pas étranger au pays. Il lui appartient, non-seulement par des liens de famille, mais encore par les fonctions de Juge de Paix qu'il y a exercées pendant plusieurs années. Nous ne pouvons nous séparer de lui sans rappeler les divers emplois qu'il a successivement occupés pendant le cours de sa longue carrière si noblement remplie.

« M. Auguste Henri Lancelle est originaire du Cateau (Nord). Il fut d'abord percepteur des contributions directes à Clary, et ensuite Greffier de la Justice de Paix du canton de Conty en 1847.

« Le zèle, la capacité et l'esprit conciliateur qui le caractérisaient, le firent remarquer de ses supérieurs et il fut nommé à l'importante Justice de Paix de Roubaix.

« Les services qu'il y rendit lui valurent un nouvel avancement: sa nomination à Cambrai. C'est là qu'une mort prématurée l'a surpris dans les fonctions qu'il remplissait avec distinction depuis 27 ans.

« Homme d'étude, il a été le collaborateur d'ouvrages spéciaux sur les Justices de Paix, qui font autorité dans la matière.

« Il laisse profondément atteints dans leurs affections, une épouse et des enfants qu'il chérissait, mais ils trouveront un adoucissement à leur douleur dans l'expression des regrets de tous ceux qui l'ont connu.

« Pour moi, Messieurs, je perds en monsieur Lancelle un excellent collègue qui m'honorait de son amitié dont je conserverai un précieux souvenir.

« Elevé dans des sentiments religieux dont il ne se départit jamais, il est mort en chrétien, consolation bien douce qui nous permet d'espérer de le rencontrer dans un monde meilleur.

« Adieu, Monsieur Lancelle, adieu! »

Les journaux de Lille publient les lettres suivantes :

Lille, le 11 décembre 1874.

A Monsieur Léonard Danet, imprimeur à Lille.

Monsieur,

« Le sinistre qui a détruit en un clin d'œil votre magnifique établissement, a réenti douloureusement dans le cœur de tous vos concitoyens. Si quelque chose pouvait vous consoler de l'anéantissement de vos ateliers modèles et des richesses typographiques amassées par le goût éprouvé de plusieurs générations d'imprimeurs, ce serait assurément les sympathies, dont vous avez de toutes parts recueilli la manifestation en cette fatale circonstance.

« Veuillez me permettre, Monsieur, de m'en faire ici l'interprète, et de vous dire toute la part que personnellement j'ai prise à la poignante douleur que vous avez ressentie en voyant s'abîmer l'instrument de travail élevé par votre intelligence.

« Je n'ai pas que des sympathies à vous exprimer, je suis heureux de vous offrir aussi, monsieur, mes félicitations pour les mesures si libérales que vous avez immédiatement prises en faveur de vos nombreux ouvriers, auxquels vous avez ainsi évité le malheur d'un chômage désastreux en plein hiver. J'ai pu constater par moi-même qu'au moment où chez vous tout s'engloutissait dans les flammes, votre principale préoccupation était le sort de vos ouvriers. Vos sentiments de bienfaisance sont d'ailleurs si connus, que votre générosité n'a étonné personne, mais elle a fait l'admiration de tous. Aussi suis-je certain d'être en parfaite communauté de sentiments avec toute la population lilloise, en vous priant, monsieur, d'agréer ses remerciements pour tant de noble sollicitude.

« Veuillez agréer, etc.

Le Maire, CATEL-BÉGIN.

Lille, le 14 décembre 1874.

A M. Frédéric Kuhlmann, à Lille.

Monsieur,

« Je me suis empressé de transmettre à la Préfecture l'acte authentique que vous avez bien voulu m'adresser et par lequel vous faites don à la Société industrielle du Nord d'une somme de 50.000 fr. Suivant votre désir, j'ai prié M. le préfet de réclamer avec instance le décret qui doit consacrer votre libéralité par l'autorisation du gouvernement.

« En attendant cette consécration qui ne peut tarder, permettez-moi de vous dire, Monsieur, les sentiments que m'inspire ce nouvel acte de votre intelligente et infatigable sollicitude pour nos institutions industrielles.

« Il y a peu d'années vous donniez généreusement 100.000 fr. à la Chambre de commerce, dont vous avez été si longtemps le président, l'âme et la vie.

« Depuis, la Société industrielle du Nord a eu sa création à votre ardente initiative. Sous votre souffle puissant, elle a bien vite conquis un rang des plus honorables parmi les plus utiles institutions. Aujourd'hui, vous la dotiez avec une véritable magnificence.

« Hier, les membres de la Société des sciences se réunissaient spontanément pour vous témoigner leur reconnaissance des services par vous rendus à ce corps depuis 50 ans.

« Il y a quelques mois votre vigilante influence amenait dans nos murs un Congrès d'hommes éminents voués à l'avancement des sciences.

« Partout enfin, où il y a un progrès à accomplir, vos concitoyens sont certains de vous trouver toujours prêt à faire jaillir un nouvel éclat sur la ville de Lille.